



Championnat d'Europe Jeune 420 DU 12 au 20 aout 2010 à La Rochelle, France

Règlement de sélection

1. OBJECTIFS

Afin de placer la France au rang de première nation d'ici 2012 sur le support 420, la FFVoile se donne pour 2010 sur ce Championnat d'Europe Jeune de référence, les objectifs suivants :

Classement des nations : Dans les 5 premières Nations

Equipages filles : Dans les 5 premiers

Equipages garçons : Dans les 10 premiers

2. ENCADREMENT DU CHAMPIONNAT

Il est composé d'un cadre de la FFVoile Philippe BOUDGOURD entraîneur des « Bleuets ».

3. SÉLECTIONS

Les sélections sont arrêtées par le Comité de Sélection de la FFVoile.

Ce Comité de Sélection est constitué par :

- Le Vice Président en charge de la Voile légère, Jean Pierre CHURET.
- Le Directeur Technique National, Philippe GOUARD.
- Le Coach Manager des « Bleuets », Gildas PHILIPPE.

Ce comité pourra faire appel à des experts si nécessaire.

Modalités

a- Règlement

1. Les prétendants à la sélection doivent être de nationalité française, licenciés FFVoile 2010 et nés en 1992 et plus.
2. Le nombre minimum et maximum de places attribuées est le suivant :
 - Nombre de places pour les équipages filles : de 0 à 2 places
 - Nombre de places pour les équipages garçons et mixtes : de 0 à 3 places
3. Sélection directe par le Comité de Sélection :

A partir de la liste des équipages sélectionnés par la Classe UNIQUA France 420 (conformément au règlement de sélection 2010), et dans le cadre du Dispositif National Permanent de la Détection, le Comité de Sélection sélectionne directement :

 - Nombre d'équipages Filles : de 0 à 2
 - Nombre d'équipages Garçons et Mixtes : de 0 à 3
 - Le règlement des sélections de l'UNIQUA France 420 est joint en annexe.

b- Composition de l'Equipe de France jeune 420 2010

Le Comité de Sélection validera la composition de l'Equipe de France jeune 420 pour le « Championnat d'Europe Jeune 2010 ». La liste des sélectionnés sera publiée par publication électronique sur le site de la FFVoile.

En cas de désistement, le comité de sélection désignera le remplaçant.



En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Comité de sélection pourra invalider la sélection et désigner un nouveau sélectionné.

Chaque coureur sélectionné devra être à jour de son suivi médical longitudinal.

Chaque coureur sélectionné autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ ou publicitaires.

4. LOGISTIQUE

Pour le « Championnat d'Europe Jeune 420 2010 » la FFVoile participera financièrement au déplacement et à l'hébergement des coureurs sélectionnés.

La FFVoile prend à sa charge les frais d'encadrement.

La FFVoile fournira à chaque coureur et entraîneur une tenue Equipe de France jeune.

Chaque coureur mineur sélectionné devra fournir à la FFVoile une autorisation parentale (selon un modèle fourni par la FFVoile) et une autorisation de sortie du territoire national si celle-ci est exigée par la réglementation en vigueur.